

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/03/2019

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Représentés: Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Animations culturelles du Pays d'Art et d'Histoire autour des temps du patrimoine 2019

Pour le Pays d'Art et d'Histoire, il s'agit de répondre à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel.

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité, par ses habitants suppose des actions en profondeur autour du patrimoine, remarquable ou plus modeste, notamment en termes de sauvegarde, de valorisation mais également d'animation et de promotion de la qualité architecturale et paysagère. La mise en place d'une programmation culturelle dédiée aux patrimoines est une priorité.

Le patrimoine doit être expliqué, interprété, mis en scène. L'accent doit être mis sur la médiation, sur le déploiement d'une politique culturelle forte, mettant en lumière et en valeur l'architecture et les patrimoines. Le label doit proposer une programmation qui interpelle les publics, les questionne et les place au cœur d'un processus d'appropriation.

Afin d'asseoir son projet culturel, le Pays d'Art et d'Histoire participe aux dispositifs coordonnés par le Ministère de la Culture et de la Communication et les Directions de l'Architecture et du Patrimoine en lien avec 2019, commémorant les 60 ans du Ministère de la culture : les Journées nationales de l'Archéologie (juin), les Journées Européennes du Patrimoine (septembre), les Journées nationales de l'Architecture (octobre).

Les Temps du Patrimoine constituent une offre culturelle distincte de la saison touristique et s'inscrivent dans une programmation permanente et élargie. Compte-tenu de sa taille et de sa dynamique territoriale, le label propose une programmation éclatée, génératrice de partenariats avec les collectivités, complémentaire des programmations culturelles existantes et misant sur la dimension pédagogique et intergénérationnelle.

Cette programmation est diversifiée : expositions, randonnées patrimoniales, conférences, visites guidées... Elle tient compte de la saisonnalité et des différents publics visés : animation en saison/hors saison, visiteurs/population locale, grand public/publics spécifiques.

Cette opération, inscrite dans le projet de candidature, la convention et le programme d'actions du PAH, a été présentée au Conseil National des VPAH le 16 février 2016. Les modalités de mise en œuvre ont été validées par le comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire (22 mars 2019).

Le coût total de l'opération s'élève à 43 356.19 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

– de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour	27 747.96 €
– du Conseil Départemental de l'Hérault pour	6 936.99 €
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de	8 671.24 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus ;
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et sur le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,
Jean ARCAS

